



# Wasseiges,

4 villages, 4 forces.



novembre  
**2008**  
n° **38**

## Sommaire

TROPHÉE COMMUNE SPORTIVE .....	3
HANDICONTACT .....	3
ACCUEIL NOUVEAUX WASSEIGEOIS .....	4
COMPRIMÉS D'IODE .....	4
MAISON DE LA SOLIDARITE .....	4
BAL DU BOURGMESTRE - BÉNÉFICES .....	4
DON D'ORGANES .....	5
ESPACE GRAND-MÈRE .....	5
MON BUDGET, UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE .....	5
ATELIER LIVRES-ÉCHANGE .....	6
PARTAGEONS LA ROUTE .....	6
BALADE DE LA MOBILITÉ .....	7
COLLECTE DES IMMONDICES .....	7
CONTRAT RIVIÈRE .....	8
BIBLIOBUS .....	9
REGLEMENT COMMUNAL DE POLICE .....	9
SPECTACLE POUR NOS AÎNÉS .....	9
CAMPAGNE ACTION DAMIEN .....	10
CAMPAGNE ILES DE PAIX .....	10
GOÛTER DES AMBASSEDEURS .....	11
ETAT CIVIL .....	11

## Trophée commune sportive 2008



Marche-en-Famenne a réuni 96 communes lors de la 12e édition du Trophée Commune Sportive.

Wasseiges, présente, a préféré laisser les bons résultats aux autres communes pour miser sur la bonne humeur ! Merci à tous les courageux présents chaque année.

Thomas Courtois,  
Echevin des Sports

## Handicontact



Chacun doit trouver sa place dans la commune, quels que soient son âge, son origine sociale ou culturelle, ses revenus,... mais aussi son handicap.

Pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et de leur famille, le Conseil

Communal a résolu de ne pas décider sans elles ce qui est « bon pour elles », mais de les consulter et de les écouter.

C'est pourquoi, il a décidé de créer un Conseil Consultatif de la Personne Handicapée.

L'objectif de ce conseil consultatif est de mieux faire connaître, comprendre et prendre en compte la situation et les préoccupations des citoyens, résidents de la commune ayant un handicap.

Comment ?

- en relayant les difficultés rencontrées (ex : accessibilité des voiries et bâtiments) et en attirant l'attention du Conseil Communal sur les besoins non rencontrés (ex : loisirs adaptés, déplacements,...) ;
- en proposant des pistes d'action qui tiennent compte de la réalité des personnes porteuses de handicap et de leurs proches ;
- en remettant un avis sur les projets communaux dans le domaine de la mobilité, des travaux, ex : vérifier l'adéquation des plans de nouveaux bâtiments à la réalité de tous les citoyens) ;
- en organisant des activités de sensibilisation au handicap (ex : journées thématiques,...) ;
- en coordonnant la diffusion des informations auprès des personnes handicapées ;
- et beaucoup d'autres choses encore, selon les préoccupations et le dynamisme des membres.

Vous êtes une personne handicapée ou vous vivez aux côtés d'une personne ou d'un enfant porteur d'un handicap ? Vous êtes prêt à consacrer quelques heures par trimestre pour faire avancer les objectifs présentés ci-dessus ?

Rejoignez nous pour des échanges fructueux lors de notre 1er conseil consultatif de la personne handicapée qui aura lieu le 17 décembre à 19h00 à l'administration communale de Wasseiges. N'hésitez pas à contacter Leheureux Véronique, Handicontact, 081/40.89.94-Fax : 081/40.89.97- [veronique.leheureux@publilink.be](mailto:veronique.leheureux@publilink.be)

## Accueil nouveaux Wasseigeois



Comme chaque année, c'est dans la bonne humeur, la convivialité et la simplicité que le conseil communal a accueilli les nouveaux habitants de Wasseiges lors de la réception organisée en leur honneur.

## Comprimés d'iode – Date de péremption



Lors de la campagne nucléaire de 2002, des comprimés d'iode avaient été distribués. Sur l'emballage, figure une date de péremption qui est fixée au mois de mars 2008.

Cependant, la validité de ces comprimés est bien plus longue.

La conformité des comprimés d'iode est contrôlée annuellement par les laboratoires de l'Institut scientifique de Santé publique (ISP) depuis la première distribution qui a eu lieu en 1999. Les comprimés ont été analysés en détail et ont été soumis à des tests rigoureux auxquels les nouveaux médicaments doivent également satisfaire.

Les derniers contrôles standards de pilules ont été effectués par l'Institut en décembre 2007. La conformité des comprimés a, à cette occasion, été garantie jusqu'à la fin de l'année 2008.

Toutefois, au vu des circonstances et afin de ne pas s'en remettre au hasard, des tests complémentaires ont été réalisés en juillet 2008. Les résultats restent inchangés, sans équivoques et confirment la parfaite efficacité des comprimés d'iode, (au moins) jusqu'au 10 juillet 2009.

La date de péremption qui figure actuellement sur les boîtes de comprimés était une obligation, imposée par la réglementation mais qui n'a aucun rapport avec la durée de conservation effective. Cette obligation est aujourd'hui levée pour les comprimés d'iode distribués par les autorités fédérales. Désormais, plus aucune date de validité ne sera indiquée sur les emballages, mise à part la date de fabrication.

Les préparatifs d'une campagne relative aux risques nucléaires sont actuellement en cours.

Le Bourgmestre,  
Joseph HAQUIN



Vous êtes propriétaire d'un immeuble (ou partie d'immeuble) en mauvais état et souhaiteriez le mettre en location en tant que logement?

Vous devez toutefois entreprendre des travaux de réhabilitation et trouver un financement adapté?

Grâce à l'aide du Fonds du Logement, en tant que propriétaire vous pouvez bénéficier de divers avantages: d'une part, l'octroi d'un prêt à un taux d'intérêt très compétitif ou d'une subvention pour la réalisation de travaux; D'autre part, la mise en gestion du logement rénové à l'intervention de notre Association de promotion du logement (APL).

### Contact

Collectif Logement—Maison de la Solidarité a.s.b.l  
Personnes de contact: Frédéric Giozzet et Annick Breuer  
Rue Zénobe Gramme, 42 - 4280 Hannut  
Tél. 019/51.09.79  
Courriel: [info@collectiflogement.be](mailto:info@collectiflogement.be)  
Site: <http://www.collectiflogement.be>

Association  
Agréée en tant que Service d'Insertion Sociale et  
qu'Association de Promotion du Logement

## Bénéfices bal du Bourgmestre

Joseph Haquin a offert, comme l'année dernière, les bénéfices de son bal aux écoles communales.

Chaque école recevra 1500 €.

Afin de justifier l'utilisation du montant, les équipes éducatives devront décider d'un projet.



Photo DDH

## Le don d'organes



La mort est inéluctable, certes, mais quel beau défi à relever que de concilier le décès d'un être humain avec la solidarité !

Transformer sa mort en vie pour les autres, tel est l'extraordinaire enjeu du don d'organes.

Le don d'organes est le premier acte qui mène à la transplantation. C'est un des plus beaux gestes de solidarité qui soit, puisqu'il va même au-delà de la mort.

Actuellement, la pénurie d'organes constitue le frein majeur à la transplantation. Le nombre de donneurs est insuffisant pour permettre à la Belgique de satisfaire les besoins. Il s'ensuit un délai d'attente prolongé qui peut avoir comme conséquence le décès de patients.

**En faisant don de mes organes,  
je peux sauver une vie.  
Y a-t-il plus beau geste?  
Et qui sait si je n'aurai  
pas un jour besoin d'un donneur?**



### Comment exprimer votre volonté d'être donneur ?

Vous pouvez exprimer officiellement votre volonté en matière de don d'organes. Il vous suffit de remplir le formulaire de consentement ou d'opposition à retirer et à remettre à la maison communale, qui transmet le document au Registre National. La démarche est entièrement gratuite et peut être révisée à tout moment.

En vous rendant à la maison communale, vous exercez un choix personnel et en toute connaissance de cause.

Et en disant oui, vous donnez une chance de vie à des patients en attente d'un organe et vous épargnez à vos proches le dilemme d'une décision difficile à prendre à votre place.



### Pour en savoir plus...

[www.beldonor.be](http://www.beldonor.be) - 02/524.97.97

## Espace grand-mère

Grand-mère du jour : Marguerite



Les bonnes carottes de nènène

### Préparation

Laver les carottes. Les couper en rondelles. Dans une casserole, mettre un morceau de beurre avec une échalote coupée toute fine. Laisser rissoler. Ajouter les carottes. Les couvrir d'eau. Mettre sel, poivre, laurier, thym et un cube de bouillon de viande. Porter à ébullition. Laisser cuire un petit quart d'heure. Prendre le jus, le laisser refroidir et ajouter deux cuillerées de farine ensuite le remettre dans la casserole. Quand tout est terminé, ajouter deux cuillères à soupe de sucre fin.

P.S. : s'il y a trop de jus, laisser réduire avant de lier la sauce. lieu les blancs en neige.

## Mon budget, une question d'équilibre

Le budget agit comme un thermomètre ! Le budget ne soigne pas, mais donne une indication objective. En fonction de votre santé financière, vous pourrez agir en conséquence. En toutes circonstances, nous vous conseillons une attitude préventive.



**FAIRE LE POINT  
ADAPTER SES DEPENSES  
PENSER A DEMAIN**

Anticiper pour mieux réagir grâce à la grille horaire budgétaire à remplir chaque mois.

Grille disponible à l'administration communale ou téléchargeable sur : <http://surendettement.wallonie.be> (selon votre mode de vie, des conseils, des astuces...)

**0800-1 1901**

Une action menée par le Ministère de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, en coédition avec l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, avec la participation du Service Public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé, des Centres de Références en Région wallonne et de la VSZ asbl.



## Balade de la mobilité



Quelque peu allongé, le parcours réalisé à l'occasion de la balade de la mobilité n'a pas découragé les assidus du vélo. Une agréable matinée qui s'est terminée sur le site de l'ancienne gare à Meeffe où chaque participant s'est vu récompensé d'un pain-saucisse et d'une boisson pour l'heure du dîner.

N'oublions pas de remercier le soleil pour sa présence chaque année.



Daniel PARIS,  
Echevin

## Collecte des immondices

A partir du 1er juillet 2009, fini les sacs poubelles. Place aux conteneurs à puce et à la collecte séparée des déchets organiques !

La nouvelle réglementation wallonne en matière de gestion des déchets s'articule autour de deux grands principes, ceux du pollueur-payeur et du coût-vérité. En d'autres mots, elle vise à responsabiliser tous les producteurs de déchets en vue de limiter leur production. Au niveau des ménages, elle impose la couverture des frais réels liés à la gestion de leurs déchets au travers de la taxe sur les déchets ménagers avec un strict respect de l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

### Principe du coût-vérité

#### Les dépenses

(frais de collectes, de transport, de tri, de traitement, mise à disposition d'un réseau de bulles à verre, recy-parcs,...)

=

#### Les recettes

(taxe déchet, ventes de sacs ou levées de conteneurs complémentaires,...)

C'est dans ce nouveau contexte législatif que notre commune intégrera dès le 1er janvier 2009 le nouveau schéma de collecte qui a été proposé par notre intercommunale de traitement des déchets, Intradel.

### En quoi cela va-t-il consister et quelles conséquences sur mon quotidien ?

1. La collecte sera dorénavant organisée en conteneurs à puce
2. Une collecte sera organisée en deux fractions : les déchets organiques et les déchets résiduels.

### Le principe du conteneur à puce

Le conteneur à puce est muni d'une puce électronique qui permet d'identifier le ménage. Grâce à celle-ci, le ménage paie sur base des levées de ses conteneurs et des kg de déchets qu'il y aura placés. 2 conteneurs seront distribués à chaque ménage :

- 1 pour les déchets organiques,
- 1 pour les déchets résiduels.

*On entend par déchets résiduels, tout ce qui n'est pas repris dans le cadre des services de collectes sélectives mis à la disposition de la population (collectes d'organiques, de P.M.C, de papiers-cartons, recyparcs, bulles à verre, encombrants)*

*Ex : pots de yaourt, barquettes en plastique, films plastiques souillés, vieux textiles inutilisables,...*



La taille des conteneurs sera adaptée à la composition des ménages et au type d'habitat (ex : ménage de 4 personnes disposant d'un jardin de taille moyenne : 1 conteneur de 140 litres pour les déchets ménagers et 1 conteneur de 140 litres pour les déchets organiques)

La collecte de ces déchets s'effectuera le même jour, une fois par semaine mais l'intérêt est de ne sortir son conteneur que quand il est plein.

### La collecte séparée des déchets organiques

Cette collecte va permettre aux ménages qui n'ont pas la possibilité de composter à domicile de trier et recycler leurs déchets organiques. Et pour ceux qui compostent déjà, elle offrira une solution pour les déchets non appropriés pour un compostage domestique.

## Que pourra-t-on déverser dans son conteneur d'organiques :

Les déchets de cuisine :

- restes de repas
- marcs de café et sachets de thé
- épiluchures de fruits et légumes
- coquilles d'œufs, de noix, de moules

Les petits déchets de jardin :

- plantes d'appartement
- herbes
- fleurs fanées



Les autres déchets :

- **langes d'enfants**
- papiers essuie-tout
- cendres froides de bois non traité
- mouchoirs et serviettes en papier
- litières biodégradables

## Le démarrage des collectes en conteneurs à puce au 1er JUILLET

Les conteneurs à puce seront distribués dans tous les ménages durant les mois de mai et de juin. Vous n'aurez pas à vous déplacer pour acquérir vos conteneurs, ils vous seront livrés à domicile. Les conteneurs sont liés au domicile et non pas au ménage, donc en cas de déménagement ceux-ci doivent rester dans l'habitation.

## En attendant le début des collectes par conteneurs...

Le schéma de collectes reste inchangé, à savoir le sac poubelle communal traditionnel où vous pourrez toujours déposer vos déchets résiduels et organiques. La collecte séparée des organiques ne démarrera qu'au 1er juillet avec les conteneurs à puce. Si d'ici le 1er juillet, le stock des sacs poubelles est épuisé, des sacs de couleur orange seront disponibles à prix identique et dans les mêmes points de vente. Attention, les jours de collecte vont changer à partir du 1er janvier 2009. Le calendrier des collectes distribué en décembre prochain vous précisera ces changements.

## Pourquoi cette réorganisation ?

La rationalisation des collectes vise plusieurs objectifs :

1. veiller au respect de la propreté publique : le conteneur à puce contrairement au sac n'a pas à craindre le vandalisme des chiens et chats nocturnes. De plus, l'incorporation dans la taxe socle de quantités prépayées (voir ci-dessous) découragera les comportements inciviques.
2. améliorer le recyclage : Si actuellement vous ne compostez pas à domicile, plus de 50% de votre sac poubelle se compose de déchets organiques. Collectés séparément, ils pourront être recyclés dans un centre de compostage.
3. maintenir les coûts pour le citoyen : le nouveau système proposé permettra de maintenir les coûts en fonction de la nouvelle législation. En moyenne, le coût de gestion des déchets sera de 12/semaine/hab. La « facture » déchet d'un ménage qui n'adopterait pas les bons comportements en matière de tri serait 60% plus élevée que celle d'un ménage « modèle ».
4. réduire notre production de déchets : en analysant les chiffres de la zone Intradel, force est de constater que les communes qui sont déjà au système du conteneur à puce génèrent moins de déchets. Le conteneur et la taxation au poids s'avère être un

bon incitant pour réduire sa production de déchets

5. veiller au respect de la législation : tant environnementale que du travail. En effet, le conteneur à puce répond à de meilleures conditions de travail pour le personnel de collecte.

## Information des citoyens

La commune et Intradel organiseront des réunions d'information dans le courant du premier semestre 2009 en vue de présenter le projet dans son intégralité à la population. Vous recevrez en toutes-boîtes des brochures explicatives reprenant toutes les modalités pratiques inhérentes à la mise en place de ce nouveau système. Nous vous renvoyons également à votre calendrier de collectes distribué dans le courant du mois de décembre.

## Que vais-je payer ?

Vous payerez votre taxe socle en début d'année qui comprendra un service minimum, à savoir :

- 60 kg ordures ménagères/an/hab.
- 30 kg d'organiques/an/hab.
- 30 vidanges dont un maximum de 12 vidanges de déchets résiduels et 18 d'organiques/an/ménage
- La fourniture des conteneurs et de 20 sacs bleus PMC/an/ménage
- L'accès au réseau des recyparcs
- La prévention et la communication
- Les frais généraux relatifs à la gestion des déchets.

Au-delà de ces quantités de déchets et de ces vidanges comprises dans votre taxe (=service minimum), vous payerez un montant calculé au prorata des quantités supplémentaires de déchets et levées de conteneurs supplémentaires.

En moyenne, le coût de gestion des déchets représente 1€/semaine/hab.

## Le contrat de rivière « Mehaigne » sollicite votre collaboration.



Le contrat de rivière « Mehaigne » existe maintenant depuis plus de 4 ans.

Durant les 2 premières années un important travail d'inventaire de terrain a été réalisé afin de repérer les endroits où des interventions étaient absolument nécessaires si nous voulions améliorer la qualité des eaux des différents cours d'eau visités.

Un contrat programme comprenant 130 actions a été établi et signé par 37 partenaires, publics et privés, le 14 décembre 2007.

Mais tout le monde le sait, dans la nature, rien n'est statique !  
Qu'est-ce qui est plus vivant qu'un cours d'eau ?  
Qu'est-ce qui bouge plus qu'une rivière, surtout après de fortes pluies ?

Nos rivières transportent des tas de matières, parfois, les plus insolites les unes que les autres : lorsque ce ne sont pas des amoncellements de branches qui retiennent bouteilles, sachets de plastiques et crasses en tout genre, ce sont malheureusement parfois de jeunes veaux ou des moutons, voire un sèche-linge que l'on repêche dans nos cours d'eau...

Parfois, ces branches forment de véritables « bouchons » et entravent la bonne circulation de l'eau et peuvent présenter un risque d'inondation en cas de fortes pluies.

Des déversements illicites ou mal odorants peuvent parfois être polluants et, qui sait, présenter un risque pour le bétail, les petits habitants de la rivière, ou... pour les riverains !

### **Vous pouvez nous aider !**

Il ne s'agit pas de délation. Nous ne vous demandons certainement pas de dénoncer votre voisin qui depuis de nombreuses années déverse les eaux usées de son habitation dans le petit cours d'eau derrière chez lui et qui a peut-être reçu une autorisation pour le faire. Non !

Nous vous demandons de nous prévenir si vous constatez quelque chose d'inhabituel pour laquelle les gestionnaires des cours d'eau peuvent agir rapidement et éviter que la situation n'empire.

Pour vous y aider, vous trouverez, ci-après, une fiche que vous pouvez transmettre à votre administration communale.

Vous pouvez également contacter la coordinatrice du contrat de rivière Mehaigne, Mme LAMBERT

- Par téléphone : 019/56.73.98

- Par Email : [info@contratmehaigne.be](mailto:info@contratmehaigne.be)

- Par fax : 019/69.81.73

Ainsi, nous travaillerons tous ensemble pour améliorer la qualité des eaux de nos rivières !

D'avance, nous vous remercions beaucoup de votre collaboration.

**Fiche technique à nous renvoyer par fax au 019/69.81.73 ou par courrier à l'adresse suivante : Contrat de rivière « Mehaigne » - Rue du Moulin, 48 à 4261 BRAIVES**

### **Lieu du problème :**

Nom du cours d'eau : .....

Commune : .....

Village : .....

Adresse (la plus complète possible) : .....

### **Problème rencontré :** (cochez la ou les cases correspondantes)

- Amoncellement de branches (quantité approximative)
- Dépôt de déchets sur la berge
- Dépôt de déchets dans le cours d'eau
- Déversement suspect
- Déversement d'eaux usées
- Plante invasive (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, berce du Caucase, autre)
- Atteinte directe à la berge (construction, dépôt de terre...)
- Dépôt de terre dans une zone humide
- Autre (à préciser SVP)

**Nom et coordonnées de la personne** (facultatif mais plus facile si nous devons nous rendre sur place)



## **Bibliobus – Passages 2009**

### **Le lundi**

Wasseiges	Ecole communale	10h00-11h45
	Eglise	11h50-12h15

### **DATES**

5 et 19 janvier	11 et 25 mai	12 et 26 octobre
2 et 16 février	8 et 22 juin	9 et 23 novembre
2, 16 et 30 mars	17 et 31 août	7 décembre
27 avril	14 et 28 septembre	

### **Le mardi**

Meeffe	Ecole communale	10h30-12h00
	Place	12h05-12h30
Ambresin	Ecole communale	13h15-13h45

### **DATES**

6 et 20 janvier	12 et 26 mai	13 et 27 octobre
3 et 17 février	9 et 23 juin	10 et 24 novembre
3, 17 et 31 mars	18 août	8 décembre
28 avril	1, 15 et 29 septembre	



## **Règlement communal de police**

A consulter sur le site [www.wasseiges.be](http://www.wasseiges.be) → ma commune → services communaux → environnement.

## **Spectacles pour nos aînés**

La saison des spectacles a repris!!! Celle de nos déplacements vers le Triaon aussi.

Nous avons donc déjà assisté à l'opérette « Ignace », succès mémorable de

Fernandel: détente et rire étaient bien sûr au rendez-vous.



Nos prochaines « escapades » nous permettront d'assister:

- à la revue « parisienne » le dimanche 4 janvier (40 places)
- à l'opérette de Lopez « le chanteur de Mexico » le 1 mai (80 places).

Je vous y attends nombreux et joyeux comme chaque fois!

Anne PELGRIMS

## LE TEMPS DU MIRACLE

### Campagne Action Damien

des 23, 24 et 25 janvier 2009

On en a beaucoup parlé ces derniers mois : Damien va être canonisé. Celui qui, voici quelques années, a été désigné comme l'un des plus grands Belges de l'Histoire, continue donc à être honoré.

#### La lutte continue

Mais Action Damien n'a pas attendu ces événements pour suivre la trace de Damien. Depuis 1964, elle continue le combat qu'il a initié à Molokaï. Alors qu'on parlait peu de lui, Action Damien a été créée pour aider à vaincre la lèpre, cette maladie moyenâgeuse qui frappait encore à l'époque et qui continue à faire son lot de victimes aujourd'hui. Depuis, elle a étendu son action à la tuberculose et, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, elle a permis à des millions d'hommes, de femmes ou d'enfants de se soigner. De se sauver. Grâce à son personnel local, et grâce à la générosité de la population belge, elle a rendu santé, espoir et dignité à des millions de familles.

#### 287.406 miracles

Damien va être canonisé ; on lui a attribué des miracles. Mais, des miracles, il s'en produit tous les jours dans les 16 pays où Action Damien est active aujourd'hui. Bien sûr, la tuberculose fait, chaque année, 8 à 10 millions de malades dans le monde, et tue 1,5 million de personnes par an (une toutes les 20 secondes !). Bien sûr, la lèpre frappe tous les ans plus de 250.000 personnes, qui risquent d'être mutilées si elles sont dépistées trop tard. Mais les efforts sont couronnés de succès. Et, en 2007, les employés locaux d'Action Damien ont permis de trouver et de soigner 287.406 nouveaux malades de la lèpre, de la tuberculose et de la leishmaniose, la "lèpre des montagnes". 287.406 miracles se sont déroulés. Plus de 787 chaque jour.



#### Pour 40 euros !

Et tout cela, finalement, avec peu de moyens, puisque 40 euros suffisent à Action Damien pour soigner un malade. Avec 40 euros, on peut éviter les mutilations à un malade de la lèpre ou sauver la vie d'un malade de la tuberculose.

Mais si, chez nous, beaucoup peuvent donner 40 euros, il n'en va pas de même là-bas. C'est pourquoi Action Damien repartira en campagne les 23, 24 et 25 janvier 2009. Alors que le coût de la vie augmente là-bas aussi et que l'euro perd de sa valeur, Action Damien a plus que jamais besoin de soutien. Elle a besoin de volontaires pour vendre ses marqueurs (5 2 la pochette de quatre) et de donateurs pour concrétiser leur soutien (déductible fiscalement à partir de 30 2) sur le compte 000-0000075-75.

Au nom des millions de malades déjà soignés et de ceux qui seront soignés demain, au nom des 1.500 collaborateurs locaux d'Action Damien, merci de nous donner votre temps ou de nous soutenir. Merci de nous aider à faire encore plus de miracles !

L'indifférence tue, Action Damien soigne.

## 39<sup>e</sup> campagne d'Iles de Paix

16, 17 et 18 janvier 2009

#### Si tu apprends à pêcher...

Si tu apprends à pêcher tu mangeras toute ta vie. Cette formule bien connue symbolise depuis des années la démarche de coopération d'Iles de Paix. Elle portera la campagne 2009 de l'association.

Ce message le rappelle : la dimension formation est essentielle dans toute intervention d'Iles de Paix. Formation technique et professionnelle, bien sûr, mais aussi, plus largement, renforcement des capacités des gens à analyser leur situation, leur environnement, à s'engager pour le changement, à prendre en charge leur développement économique et social.



C'est qu'Iles de Paix ne pratique pas l'assistance, mais appuie ses partenaires du Sud dans la réalisation de leurs propres projets. Ceux-ci demeurent aux commandes de leurs initiatives. Iles de Paix ne vient qu'en appoint, par des appuis divers, notamment techniques et financiers, qui permettent de faire sauter certains blocages, d'ouvrir aux gens de nouvelles perspectives.

L'association est active, en Afrique (Bénin, Burkina Faso et Mali) et en Amérique latine (Equateur et Pérou), dans des communes rurales particulièrement défavorisées. Les gens y vivent une grande précarité : malnutrition, revenus incertains, services de base déficients.

Les interventions portent en priorité sur le développement agricole, l'ouverture à de nouveaux métiers pour des revenus mieux assurés et l'amélioration du contexte général dans lequel vivent les populations : accès à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation pour tous les enfants, etc.

La campagne 2009 permettra à Iles de Paix de poursuivre le soutien à neuf programmes de développement : plus de 150 000 personnes sont concernées. L'association vous invite à faire bon accueil à ses bénévoles et même à rejoindre, si vous le pouvez, l'équipe campagne de votre localité.

Les bénévoles d'Iles de Paix vous proposeront des modules et des cartes postales (5 € le sachet). Vous pouvez aussi verser un don au CCP 000-0000049-49 (déduction fiscale dès 30 € par an).

Pour en savoir plus sur Iles de Paix ou rejoindre une équipe campagne : [www.ilesdepaix.org](http://www.ilesdepaix.org) ou 085 23 02 54

Animateur Iles de Paix responsable pour Wasseiges : Pierre-Yves GILLET.

## GOUTER DES AMBASSADEURS



Comme chaque année, 4 jeunes ambassadeurs étaient invités par le Gouverneur de notre province; le 8 octobre, Laurine, Anaïs, Pauline et Corentin se sont donc rendus au palais des princes Évêques de Liège. Une visite guidée les y attendait et ils se sont même installés dans les fauteuils des Conseillers provinciaux, imaginant peut-être ainsi de futures fonctions??? Le prince Évêque Notger et toutes les sculptures de la façade du palais n'ont plus de secret pour eux!

Après un copieux goûter, en route vers le musée de la Vie Wallonne tout récemment réouvert: nos 4 ambassadeurs ont pu s'essayer aux échasses, bilboquets ou autres jeux d'époque. Ensuite, ils ont parcouru ce magnifique musée, visiblement intéressés et posant de nombreuses questions.

Le temps a passé très vite: un petit tour de manège à la foire de Liège et nous étions rentrés! Merci à Laurine, Anaïs, Pauline et Corentin : votre aimable et si polie compagnie était bien agréable.

Anne PELGRIMS  
Echevine de l'enseignement

## ETAT CIVIL

du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2008

### Naissances

- ◆ Félix, fils de Laurent BEECKMANS et Cécile VAN POUCKE — Ambresin.
- ◆ Mattéo, fils de Vincent HAAS et Joëlle LANDOLT — Wasseiges.
- ◆ Sacha, fils de Laurent MARTEN et Laurence GODFRIN — Meeffe.
- ◆ Nolan, fils de Thierry MOLHANT et Geneviève BUIS — Wasseiges.
- ◆ Cynthia, fille de Claude CRAHAY et Laura BASSANELLO — Wasseiges.
- ◆ Nathan, fils de Thierry DEVRIENDT et Virginie LAHAYE — Ambresin.
- ◆ Laure, fille de Olivier LEJEUNE et Valérie SCHOONBROODT — Ambresin



### Mariage

- ♥ David MICHAUX et Magali NAGEL-GILLON — Wasseiges.

### Décès

- † Alice BIGARE, 79 ans — Wasseiges.
- † Sébastien HAY, 16 ans — Meeffe.
- † Claire GILAIN, 75 ans — Wasseiges.
- † Lucien KEPPELNE, 73 ans — Meeffe.
- † Denise HACCOURT, 74 ans — Ambresin.
- † Fernand RUELLE, 82 ans — Wasseiges.
- † Denise DUCHENE, 89 ans — Wasseiges.



Art et  
épultures

Monuments funéraires  
Caveaux  
Exposition permanente

www.artetsepultures.be

Route de la Bruyère, 1 - 5310 Eghezée

081/81 31 64

Ce bulletin est réalisé par Edition INROMA scrl

Rue St-Roch 59 — Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro contactez-nous au 071/71.32.91 ou laissez un message au 071/71.35.76.

Votre conseiller en communication, Mr Leo Wautië Dam 0475/51.49.74 ou fera un plaisir de vous rencontrer. [inroma@skynet.be](mailto:inroma@skynet.be)